

ALLEMAGNE

PUIS-JE RECOURIR AUX FINANCEMENTS PRIVÉS ?

Das Fundraising
Recherche de fonds

Der **Sponsor**

Mazenatentum
Mécénat

S'emploie
rarement



Désigne l'action d'une
personne physique et
non d'une entreprise

QUEL EST LE STATUT DE L'ARTISTE ?

Pas de statut particulier pour les artistes

Salarié

Indépendant

JE DOIS EXERCER MON ACTIVITÉ EN ALLEMAGNE

Les entreprises
s'engagent en général
peu dans le mécénat à
l'international

Je m'adresse de
préférence aux
grandes entreprises
internationales

La visée de ces actions
culturelles est soumise
à conditions (être
liées à la science,
l'enseignement, à la
culture politique...)

L'ARA (**Arbeitsring Ausland
für kulturelle Aufgaben**) est
un organisme qui permet aux
entreprises de bénéficier de
réductions d'impôts lorsqu'elles
versent des dons à des institutions et
activités artistiques étrangères



DE QUELS DOCUMENTS AI-JE BESOIN ?

Visa ?

Autorisation de travail ?

L'Allemagne fait partie de l'Union Européenne, il n'y a donc à s'acquitter d'**aucune de ces formalités** !

MES HEURES EFFECTUÉES EN ALLEMAGNE SONT-ELLES COMPTABILISÉES POUR LE RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE DES INTERMITTENTS ?

Mon employeur est **français**

Mes activités sont directement prises en compte dans l'**annexe 10**

Mon employeur est **allemand**

 Je me procure le **formulaire U1**
anciennement E 301

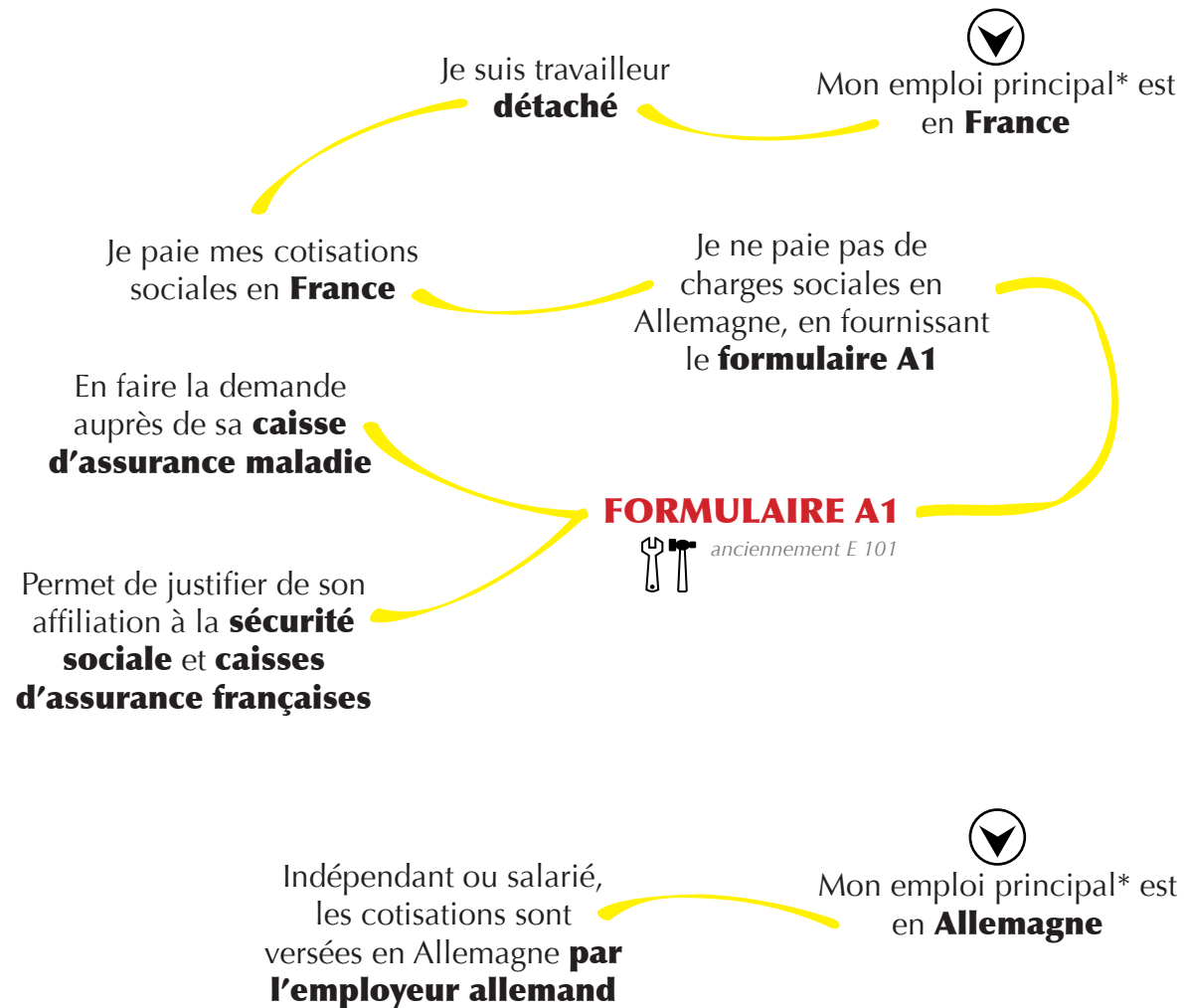
Les périodes de travail attestées par le formulaire sont assimilées directement à **6h** de travail dans l'annexe 10

Je le fais remplir par mon employeur, je comptabilise mes heures, je le transmets à **Pôle Emploi**

Après de l'institution allemande compétente en matière d'assurance chômage : **Bundesagentur für Arbeit**



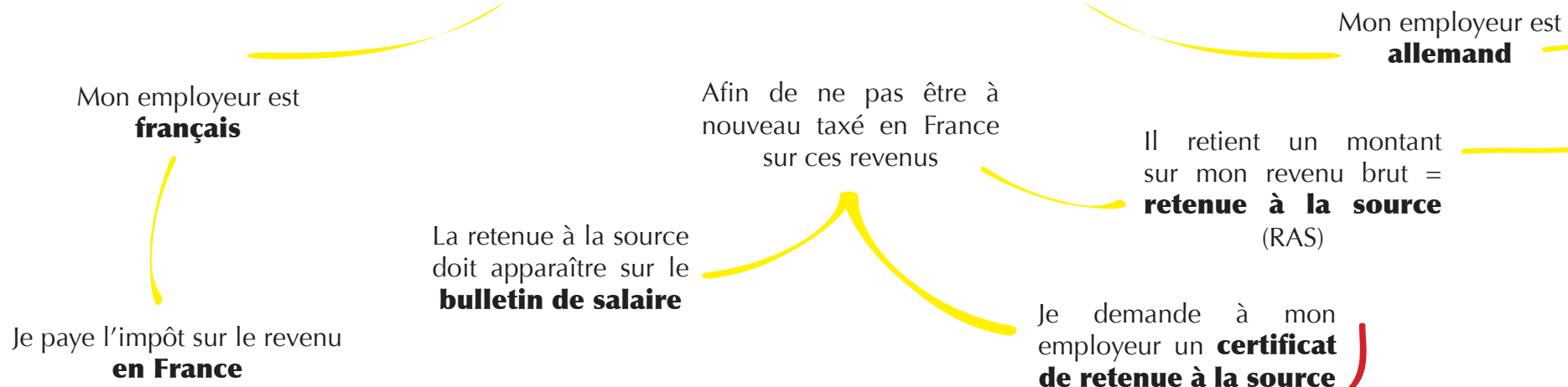
DOIS-JE PAYER DES CHARGES SOCIALES EN ALLEMAGNE ?



RAPPAL Emploi principal* :

- résidence fiscale dans le pays
- j'effectue 25% ou + de mon activité pro dans ce même pays

MES REVENUS SONT-ILS IMPOSABLES ?



Fiche pratique Hors les Murs « La retenue à la source sur les représentations à l'étranger et le droits d'auteur » (2010) : <http://www.horslesmurs.fr/plugins/fckeditor/userfiles/file/Conseil/Fiche%20Pratique%20RAS%20FicheEtAnnexes.pdf>

POUR ALLER PLUS LOIN...

- ROÉ Cendryne, La circulation internationale du spectacle ; Guide pratique de la diffusion du spectacle vivant, de la mobilité des artistes et des techniciens. Paris : Irma, 2009
- <http://www.artistes-etrangers.eu>
- <http://www.culturalpolicies.net> (en anglais)
- Portail de l'UNESCO : observatoire mondial sur la condition sociale de l'artiste ; Allemagne (2008) : http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=38716&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
- PDF Fiche pratique « La mobilité des artistes et techniciens en Allemagne », Eures et Bundesagentur für Arbeit (2010) <http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=fiche-pratique-la-mobilite-europeenne-desartistes-et-techniciens-allemande-artistes-et-techniciens.pdf&source=web&cd=1&cad=rja&ved=0CDIQFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.espaceculturelgr.eu%2Fdownload%2F249%2Ffiche-pratique-la-mobilite-europeenne-des-artistes-et-techniciens-allemande-artistes-et-techniciens.pdf&ei=RnkeUYXuOlqn4AS5oYGoBQ&usg=AFQjCNEkUVFNGzuIXFxFcRwfdkOXrfjCQ&bvm=bv.42553238,d.bGE>
- Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (Cleiss) www.cleiss.fr
- Formulaires européens (site en allemand) : <http://www.eu-info.de/sozialversicherung-eu/>